



Grandvillers Aux Bois - Beaupuits

Bulletin Municipal - Avril 2017

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Avril est traditionnellement le mois pendant lequel les collectivités votent leur budget et prévoient leurs investissements de l'année. A Grandvillers-aux-Bois, les mêmes taux seront reconduits pour les taxes d'habitation et les taxes foncières.

Côté investissements, après deux ans de réflexions et d'échange avec les services techniques du Conseil Départemental, le projet de travaux de sécurisation de la Rue du Bois de Coupelle (RD36) se trouve aujourd'hui dans une impasse : la commission de la sécurité routière du Conseil Départemental venant de rendre en date du 4 Avril un avis défavorable à notre projet. Un rendez-vous sera pris très rapidement avec ces responsables afin d'obtenir des réponses à nos questions, mais nous venons malheureusement de perdre deux ans.

Un autre dossier que beaucoup d'entre nous attendent est l'arrivée de la fibre optique et l'éligibilité au très haut débit. Les premières études de terrain vont débuter dans quelques jours et les travaux devraient se finir en fin d'année 2017 voire au premier trimestre 2018 pour les derniers raccordements. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de ces travaux pilotés par la CCPP.

Je vous laisse découvrir ce bulletin et je profite de cette occasion pour remercier toute l'équipe municipale qui s'implique pour vous proposer des animations et faire vivre le village. Les conseillers seront présents pour tenir le bureau de vote lors des prochaines élections et nous serons heureux de vous retrouver pour un moment de souvenir et de convivialité le 8 mai prochain au cimetière de Beaupuits à 11h.

Vous souhaitant un agréable printemps,

Bertrand Candelot

Les échos du conseil

Budget 2017: Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2016 et a voté le budget 2017.

Le maire a proposé un maintien des taux de prélèvement qui a été voté à l'unanimité. La part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie et non bâtie n'augmentera donc pas cette année. Pour rappel, les taux sont les suivants : 11,2 % pour la taxe d'habitation, 20,36% pour la taxe sur le foncier bâti et 44,30% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Il est à noter que la commune n'a pas la main sur les bases dont l'augmentation est décidée par les services fiscaux.

La commune n'a à ce jour aucune dette et peut financer, en plus de ses dépenses de fonctionnement, un bon nombre de projets en 2017 sans recourir à l'emprunt.

- La première tranche de travaux concernant l'accessibilité au handicapés des bâtiments publics va commencer par la mise aux normes de la salle des fêtes, notamment des toilettes qui seront refaits à neuf. (total 1ère tranche 21100€)
- Le cimetière de Beaupuits va être équipé d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Plusieurs devis ont été établis et un choix sera bientôt fait concernant l'équipement. (13100€) Nous en profiterons pour revoir l'attribution des concessions et proposerons une nouvelle grille tarifaire plus en adéquation avec les pratiques actuelles
- Une étude va être lancée sur le mur sud de l'église de Beaupuits qui présente une flèche importante menaçant à long terme la solidité de l'édifice. (25000€)
- Dans le cadre de la mise aux normes de la mairie-école, nous devons réaliser un local à archives. Plusieurs solutions sont encore à l'étude, le conseil municipal a décidé d'y allouer une enveloppe de 50 000€.
- Le projet de sécurisation de la Rue du Bois de Coupelle (86200€) est suspendu suite à l'avis défavorable de la commission de sécurité du Conseil Départemental reçu ces dernier jours. Nous espérons trouver rapidement une issue favorable à ce projet.

Fibre optique : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le syndicat pour le très haut débit nous informe que la phase d'étude va être lancée dans notre commune dans le courant de la 2ème quinzaine d'avril. Cette étude consiste à repérer l'emplacement des équipements, des chambres et appuis aériens, à identifier le nombre de prises à connecter et à visiter les bâtiments pour la desserte interne. Aucune gêne pour les riverains n'est prévue.

Pour plus d'informations : www.oise-thd.fr

Informations

◆ Travaux de bricolage ou de jardinage, respectez les bons horaires

Un arrêté préfectoral fixe la règle en la matière pour les particuliers : les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants



- les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Pour bien vivre ensemble, respectons ces horaires.

◆ Reprise de la collecte des déchets verts au porte à porte

Le ramassage a lieu le mardi. La saison de collecte s'étale du 18 avril au 25 juillet et du 29 août au 17 octobre.

Les déchets doivent être présentés uniquement dans les sacs spécifiques disponibles gratuitement en mairie. Sont acceptés les tontes, les feuilles mortes, les fleurs et plantes fanées, les tailles et petits branchages.

Les déchets et branchages plus volumineux peuvent être déposés en déchetterie toute l'année.

Nous vous rappelons également que les feux de jardins sont interdits dans tout le département.



◆ Ordures ménagères

Il n'y aura pas de collecte le lundi 1er mai. Une collecte de remplacement est prévue le samedi 29 avril.

Comme vu avez pu le constater, un contrôle de tri a été fait par la communauté des communes pour vérifier que nous triions bien nos déchets. La méthode employée a généré des remontées négatives et ont été transmises. Gardons à l'esprit qu'au vu des volumes de déchets que nous produisons, il est important que chacun participe au tri pour réduire la quantité de déchets enfouis et valoriser ce qui peut l'être. Les bacs qui débordent et les sacs posés à côté ne seront plus ramassés.

Les conteneurs de tri sont disponibles aux endroits habituels. Merci de bien vouloir y déposer vos déchets recyclables. Les déchets trop volumineux ne doivent pas être déposés à côté des conteneurs mais être apportés en déchetterie.

Merci pour votre participation à toutes et à tous.

A vos agendas

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES :

23 avril : 1er tour des élections présidentielles
7 mai : 2ème tour des élections présidentielles
11 juin : 1er tour des élections législatives
18 juin : 2ème tour des élections législatives

Ouverture du
bureau de vote de
8h à 19h

COMMEMORATION DU 8 MAI :

Comme tous les ans, nous nous retrouverons à 11h au cimetière de Beaupuits puis nous nous rendrons à la salle polyvalente de Grandvillers aux Bois pour le vin d'honneur



16 SEPTEMBRE : VOYAGE COMMUNAL

Cette année, la commune invite ses habitants au spectacle d'Ailly sur Noye intitulé « le Souffle de la terre ».

Le départ en car aura lieu à 17h30 et le retour est prévu vers 0h30. Le spectacle et le dîner sont offerts par la municipalité. Une fiche vous sera distribuée courant mai pour une inscription obligatoire avant le 15 Juin.



DU COTÉ DES ASSOCIATIONS :

Comité des Fêtes :

8 avril : concours de belote
5 juin : vide-greniers
10 juin : concours de pétanque

Familles Rurales

Samedi 13 mai :
Bourse aux vêtements

Club des retraités :

Lundi 24 avril à 14h
Lundi 15 mai à 14h
Lundi 19 juin midi, repas

Club de Marches (contactez Mme Khalifa 06.10.33.26.28) :

9 avril : Rémy-Montmartin-Hémévillers-Francières
30 avril : Laneuville Roy

22 avril : Cressonsacq- 3 états
6 mai : Ballade le long de l'Oise

Retrouvez encore plus d'informations sur le site internet de la commune

www.grandvillersauxbois-beaupuits.fr

MAIRIE DE GRANDVILLERS AUX BOIS :

1, Rue du Calvaire
Téléphone : 03 44 41 07 27
E-Mail : mairie-gab@wanadoo.fr

Ouverture: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Permanence le lundi soir de 18h à 19h30.
Pendant les vacances scolaires, seule la permanence du lundi soir est assurée.